



## Demande d'autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

### Projet lié à la gestion d'un site, à la mise en œuvre d'un plan d'action ou à des espèces protégées

#### Références

Maître d'ouvrage

Nom :	Prénom :
N°, rue :	
Code postal :	Localité :
Téléphone :	
Email :	

Bureau  
(d'architecture, d'études)

Nom :	
N°, rue :	
Code postal :	Localité :
Téléphone :	
Email :	
V/référence :	

#### Situation géographique

Commune :

Section :

N° parcelle(s) cadastrale(s) :

Lieu-dit :

#### Description du projet

Désignation exacte :

Zone protégée concernée :

Plan d'action / habitat concerné:

Mesure du plan de gestion /  
habitat concerné par le projet:

Description précise :

**Liste des pièces à joindre à la demande (toutes les pièces en 4 exemplaires)**

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Un extrait de la carte topographique avec indication du lieu d'implantation du projet (échelle 1:20'000)
- Un extrait cadastral de la parcelle d'implantation datant de **moins de trois mois** (1:2500)
- Extrait du plan de gestion dûment approuvé ou du plan d'action publié
- Déclaration de protection des données (document à joindre)

**+ En cas de projet affectant un biotope article 17**

- Une identification précise des biotopes protégés, des habitats d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable élaborée par une personne agréée

**+ En cas de projet affectant une ou des espèce(s) végétale(s)/animale(s) protégée(s) particulièrement (art. 20 et 21)**

- Une identification précise d'une ou des espèce(s) végétale(s)/animale(s) protégée(s) particulièrement élaborée par une personne agréée (et le cas échéant une étude de terrain)
- Le cas échéant, une identification précise reprenant les mesures d'atténuation anticipées (Mesures CEF - art. 27)
- Une copie de la convention dûment signée relative aux mesures d'atténuation anticipées valable pour une durée de 25 ans

**Lieu, date et signature**

, le

Signature : \_\_\_\_\_

**Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :**

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable  
Service des autorisations  
L-2918 Luxembourg



## Déclaration de protection des données

### Vos droits concernant vos données personnelles

Le règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données prévoit la collecte, le traitement et la sauvegarde de vos données personnelles et ce même sans votre consentement sous condition qu'il y soit procédé dans l'exercice d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

La collecte de vos données personnelles est indispensable au traitement de votre demande. Elle se limite aux données strictement nécessaires pour ledit traitement. Elle permet l'identification de votre personne et du terrain concerné ainsi que de prendre contact avec vous en cas de besoin.

Les employés et fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, ainsi que de l'administration de la nature et des forêts, de l'administration de la gestion de l'eau, de l'administration de l'environnement et de l'administration communale concernée ont accès à vos données. Vos données seront conservées tant qu'au moins un des critères suivants est rempli:

- Tant que vous êtes lié au projet en quelques fonction, forme ou qualité que ce soit et même si vous changez cette fonction, forme ou qualité (p.ex. : propriétaire, locataire, exploitant, responsable, bénéficiaire, etc personne physique ou morale)
- Tant que perdure le projet et ses conséquences (p.ex. : tant qu'existe la construction érigée).
- Tant que la Convention dite d'Aarhus l'exige
- Tant qu'une obligation légale le rend nécessaire

En cas de désaccord vous êtes à tout moment en droit d'introduire une demande d'anonymisation des documents suite à laquelle l'opportunité de cette anonymisation sera évaluée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Les données ainsi récoltées tombent sous le champ d'application de la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès au public à l'information en matière d'environnement et doivent, le cas échéant, être communiquées à des tiers. Sans la mise à disposition de ces informations auprès du service compétent, la demande ne pourra être traitée.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Conformément aux règles légales de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations. Vous pouvez vous adresser par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, 4 Place de l'Europe, L-2918 Luxembourg. Vos données pourront être utilisées ultérieurement pour le traitement d'autres demandent émanant de votre part auprès du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Lieu, date et signature

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_